



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2018-167

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2018

Sommaire

DRAC Centre-Val de Loire -CRMH

R24-2018-07-05-001 - Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques d'un autel et d'un tabernacle de l'église paroissiale de Chéry (Cher) (1 page)	Page 3
R24-2018-07-05-008 - Arrêté d'inscription d'un panneau peint sur bois représentant une Crucifixion avec la Vierge et saint Jean conservé dans l'église Saint-Pierre-ès-Liens de Chédigny (Indre-et-Loire) (1 page)	Page 5
R24-2018-07-05-003 - Arrêté d'inscription d'une huile sur toile représentant la Lamentation du Christ mort dit "Les Trois Marie" conservée dans l'église Notre-Dame de Bonneval (Eure-et-Loir) (1 page)	Page 7
R24-2018-07-05-010 - Arrêté d'inscription d'une sculpture dite de saint Eutrope et figurant le Christ sauveur du Monde conservée dans l'église Notre-Dame de Montliard (Loiret) (1 page)	Page 9
R24-2018-07-05-009 - Arrêté d'inscription d'une sculpture figurant une Vierge à l'Enfant assise conservée dans l'église Saint-Vincent de Chemillé-sur-Indrois (Indre-et-Loire) (1 page)	Page 11
R24-2018-07-05-005 - Arrêté d'inscription d'une sculpture figurant un Christ en Croix sur la poutre de gloire de l'église Saint-Jean d'Ecluzelles (Eure-et-Loir) (1 page)	Page 13
R24-2018-07-05-006 - Arrêté d'inscription d'une sculpture figurant une Vierge à l'Enfant conservée dans l'église Notre-Dame de Villars (Eure-et-Loir) (1 page)	Page 15
R24-2018-07-05-004 - Arrêté d'inscription d'une sculpture représentant un Christ en Croix sur la poutre de gloire de l'église Saint-Lubin de Coltainville (Eure-et-Loir) (1 page)	Page 17
R24-2018-07-05-002 - Arrêté d'inscription de la maquette du grand radiotélescope conservée dans la station de radioastronomie de Nançay (Cher) (1 page)	Page 19
R24-2018-07-05-007 - Arrêté d'inscription pour 117 objets mobiliers non protégés du château de Valençay (Indre) (3 pages)	Page 21

DRAC Centre-Val de Loire -CRMH

R24-2018-07-05-001

Arrêté

portant inscription au titre des monuments historiques d'un
autel et d'un tabernacle de
l'église paroissiale de Chéry (Cher)

**DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

**Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques d'un autel et d'un tabernacle de
l'église paroissiale de Chéry (Cher)**

Le préfet de la région Centre Val de Loire,
Préfet du département du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre VI, titres I et II du code du patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 avril 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Autel et tabernacle en bois peint et doré, attribué à Antoine Van Winden, seconde moitié du XVIIIe siècle

conservé dans l'église paroissiale de Chéry (Cher) et appartenant à la commune.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée à la ministre de la culture, sera notifié au propriétaire, et au clergé affectataire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 5 juillet 2018
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.099 enregistré le 5 juillet 2018

DRAC Centre-Val de Loire -CRMH

R24-2018-07-05-008

Arrêté d'inscription d'un panneau peint sur bois
représentant une Crucifixion avec la Vierge et saint Jean
conservé dans l'église Saint-Pierre-ès-Liens de Chédigny
(Indre-et-Loire)

**DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques d'un panneau peint sur bois
représentant une *Crucifixion avec la Vierge et saint Jean* de l'église Saint-Pierre-ès-Liens
à Chédigny (Indre-et-Loire)

Le préfet de la région Centre Val de Loire,
Préfet du département du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre VI, titres I et II du code du patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 avril 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Panneau peint sur bois représentant une *Crucifixion avec la Vierge et saint Jean*,
chêne, première moitié du XVI^e siècle, dimensions avec cadre : h. : 67 cm ;
la. : 58,4 cm

conservé dans l'église Saint-Pierre-ès-Liens de Chédigny (Indre-et-Loire) et appartenant à la commune.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée à la ministre de la culture, sera notifié au propriétaire, et au clergé affectataire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 5 juillet 2018
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.106 enregistré le 5 juillet 2018

DRAC Centre-Val de Loire -CRMH

R24-2018-07-05-003

Arrêté d'inscription d'une huile sur toile représentant la
Lamentation du Christ mort dit "Les Trois Marie"
conservée dans l'église Notre-Dame de Bonneval
(Eure-et-Loir)

**DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques d'une huile sur toile représentant
la *Lamentation sur le Christ mort dit « Les Trois Marie »* de l'église Notre-Dame à
Bonneval (Eure-et-Loir)

Le préfet de la région Centre Val de Loire,
Préfet du département du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre VI, titres I et II du code du patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 avril 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Huile sur toile représentant la *Lamentation sur le Christ mort dit « Les Trois Marie »*, d'après Annibale Carrache, anonyme, XVIII^e siècle, dimensions : h. 63 cm ;
la. : 80 cm

conservé dans l'église Notre-Dame de Bonneval (Eure-et-Loir) et appartenant à la commune.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée à la ministre de la culture, sera notifié au propriétaire, et au clergé affectataire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 5 juillet 2018
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.101 enregistré le 5 juillet 2018

DRAC Centre-Val de Loire -CRMH

R24-2018-07-05-010

Arrêté d'inscription d'une sculpture dite de saint Eutrope et
figurant le Christ sauveur du Monde conservée dans
l'église Notre-Dame de Montliard (Loiret)

**DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

**Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques d'une sculpture dite de saint
Eutrope et figurant le *Christ sauveur du Monde* de l'église Notre-Dame à Montliard
(Loiret)**

Le préfet de la région Centre Val de Loire,
Préfet du département du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre VI, titres I et II du code du patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 avril 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Sculpture en bois polychromé dite de saint Eutrope et figurant le *Christ sauveur du Monde*, XVe – premier tiers du XVIe siècle, dimensions ; h. : 71 cm ; la. : 21 cm

conservé dans l'église Notre-Dame de Montliard (Loiret) et appartenant à la commune.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée à la ministre de la culture, sera notifié au propriétaire, et au clergé affectataire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 5 juillet 2018
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.108 enregistré le 5 juillet 2018

DRAC Centre-Val de Loire -CRMH

R24-2018-07-05-009

Arrêté d'inscription d'une sculpture figurant
une Vierge à l'Enfant assise conservée dans l'église
Saint-Vincent de Chemillé-sur-Indrois (Indre-et-Loire)

**DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

Arrêté

**portant inscription au titre des monuments historiques d'une sculpture figurant une
Vierge à l'Enfant assise de l'église Saint-Vincent à Chemillé-sur-Indrois (Indre-et-Loire)**

Le préfet de la région Centre Val de Loire,
Préfet du département du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre VI, titres I et II du code du patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 avril 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Sculpture en bois polychromé figurant une *Vierge à l'Enfant assise*, noyer, dernier quart XIII^e siècle, dimensions : h. : 89 cm ; la. : 34 cm ; pr. : 25 cm

conservé dans l'église Saint-Vincent de Chemillé-sur-Indrois (Indre-et-Loire) et appartenant à la commune.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée à la ministre de la culture, sera notifié au propriétaire, et au clergé affectataire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 5 juillet 2018
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.107 enregistré le 5 juillet 2018

DRAC Centre-Val de Loire -CRMH

R24-2018-07-05-005

Arrêté d'inscription d'une sculpture figurant un Christ en
Croix sur la poutre de gloire de l'église Saint-Jean
d'Ecluzelles (Eure-et-Loir)

**DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

Arrêté

**portant inscription au titre des monuments historiques d'une sculpture représentant un
Christ en Croix sur la poutre de gloire de l'église Saint-Jean à Ecluzelles (Eure-et-Loir)**

Le préfet de la région Centre Val de Loire,
Préfet du département du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre VI, titres I et II du code du patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 avril 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Sculpture, *Christ en Croix* sur la poutre de gloire, bois sculpté, polychrome, XVI^e
ou XVII^e siècle

conservé dans l'église Saint-Jean d'Ecluzelles (Eure-et-Loir) et appartenant à la commune.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée à la ministre de la culture, sera notifié au propriétaire, et au clergé affectataire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 5 juillet 2018
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.103 enregistré le 5 juillet 2018

DRAC Centre-Val de Loire -CRMH

R24-2018-07-05-006

Arrêté d'inscription d'une sculpture figurant une Vierge à
l'Enfant conservée dans l'église Notre-Dame de Villars
(Eure-et-Loir)

**DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques d'une sculpture figurant une
***Vierge à l'Enfant* de l'église Notre-Dame de Villars (Eure-et-Loir)**

Le préfet de la région Centre Val de Loire,
Préfet du département du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre VI, titres I et II du code du patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 avril 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Sculpture figurant une *Vierge à l'Enfant*, pierre polychrome, fin XIV^e ou début XV^e siècle, dimensions : h. : 149 cm ; la. : 50 cm ; ép. : 30 cm

conservé dans l'église Notre-Dame de Villars (Eure-et-Loir) et appartenant à la commune.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée à la ministre de la culture, sera notifié au propriétaire, et au clergé affectataire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 5 juillet 2018
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.104 enregistré le 5 juillet 2018

DRAC Centre-Val de Loire -CRMH

R24-2018-07-05-004

Arrêté d'inscription d'une sculpture représentant un Christ
en Croix sur la poutre de gloire de l'église Saint-Lubin de
Coltainville (Eure-et-Loir)

**DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

**Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques d'une sculpture représentant un
Christ en Croix sur la poutre de gloire de l'église Saint-Lubin à Coltainville (Eure-et-
Loir)**

Le préfet de la région Centre Val de Loire,
Préfet du département du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre VI, titres I et II du code du patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 avril 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Sculpture, *Christ en Croix* sur la poutre de gloire, bois sculpté, polychrome, XVI^e ou XVII^e siècle

conservé dans l'église Saint-Lubin de Coltainville (Eure-et-Loir) et appartenant à la commune.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée à la ministre de la culture, sera notifié au propriétaire, et au clergé affectataire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 5 juillet 2018
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.102 enregistré le 5 juillet 2018

DRAC Centre-Val de Loire -CRMH

R24-2018-07-05-002

Arrêté d'inscription de la maquette du grand radiotélescope
conservée dans la station de radioastronomie de Nançay
(Cher)

**DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

**Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques d'une maquette du grand
radiotélescope de la station de radioastronomie de Nançay (Cher)**

Le préfet de la région Centre Val de Loire,
Préfet du département du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre VI, titres I et II du code du patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 avril 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- Maquette du grand radiotélescope en métal, années 1970, dimensions : environ 2,30 m sur 3,50 m

conservé dans la station de radioastronomie de Nançay (Cher) et appartenant à l'Observatoire de Paris.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée à la ministre de la culture, sera notifié au propriétaire, et au dépositaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 5 juillet 2018
Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.100 enregistré le 5 juillet 2018

DRAC Centre-Val de Loire -CRMH

R24-2018-07-05-007

Arrêté d'inscription pour 117 objets mobiliers non protégés
du château de Valençay (Indre)

**DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES**

**Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques d'un ensemble de 117 objets
mobilier du château de Valençay (Indre)**

Le préfet de la région Centre Val de Loire,
Préfet du département du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre VI, titres I et II du code du patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 17 avril 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

- ⇒ un portefeuille de cuir rouge, référencement 2014 : D35, situé dans la salle des trésors
- ⇒ une plaque de l'ordre du Saint-Esprit, référencement 2014 : D08, située dans les réserves
- ⇒ une table de malade (table de travail de Talleyrand à Londres), référencement 2014 : M IS31, située dans le cabinet Périgord
- ⇒ un fauteuil de Talleyrand à Londres, référencement 2014 : S047, situé dans le cabinet Périgord
- ⇒ un fauteuil en osier à roulettes ayant servi à promener le Prince, référencement 2014 : S IS 70, situé dans l'escalier d'honneur
- ⇒ un lit de mort de Talleyrand, référencement 2014 : M057, situé dans la chambre Talleyrand
- ⇒ un moulage de l'oreille gauche du Prince, référencement 2014 : B079, situé dans la salle des trésors
- ⇒ un tableau représentant le *Portrait de Ferdinand VII*, par Vincente Lopez (1772-1850) (comprenant la toile, le cadre et le cartel), référencement 2014 : TM02, situé dans la chambre du Roi
- ⇒ un tableau représentant *Madame Adélaïde d'Orléans*, attribué à Auguste de Creuse (comprenant la toile, le cadre et le cartel), référencement 2014 : T015, situé dans le grand salon

- ⇒ un tableau représentant le *Portrait du duc Ernest-Jean de Courlande*, par Schorer (comprenant la toile, le cadre et le cartel), référencement 2014 : T013, situé dans les réserves
- ⇒ un tableau représentant le *Portrait de Lord Holland* (comprenant la toile et le cadre), référencement 2014 : T045, situé dans le cabinet Périgord
- ⇒ un paravent brodé à trois feuilles, référencement 2014 : M038, situé dans la chambre Talleyrand
- ⇒ un guéridon offert par Talleyrand à la marquise de Jaucourt, référencement 2014 : M055, situé dans la chambre Talleyrand
- ⇒ un manteau d'Arlequin, non référencé, situé dans le théâtre
- ⇒ trois panonceaux aux armes de la famille Talleyrand-Périgord sur toile, référencement 2014 : T IS13, situés dans la sellerie
- ⇒ un lustre du théâtre, non référencé, situé dans le théâtre
- ⇒ trente quinquets, référencement 2014 : Q1, Q2, Q3, Q4, Q5, Q6, Q7, Q8, Q9, Q10, Q11, Q12, Q13, Q15, Q16, Q17, Q18, Q19, Q20, Q21, Q22, Q23, Q24, Q25, Q26, Q27, Q28, Q29, Q30, situés dans la réserve du théâtre
- ⇒ un guéridon, référencement 2014 : M013, situé dans le grand salon
- ⇒ un buffet-enfilade à trois portes, référencement 2014 : M007, situé dans le grand salon
- ⇒ un secrétaire-médailier, référencement 2014 : M010, situé dans le cabinet Périgord
- ⇒ une harpe, référencement 2014 : B033, située dans le salon de musique
- ⇒ deux colonnes en acajou, référencement 2014 : M056, situées dans le grand salon
- ⇒ deux médaillons représentant *Dorothee de Courlande* et la *duchesse de Dino*, référencement 2014 : B012 -13, situés dans le grand salon
- ⇒ deux girandoles, référencement 2014 : L10, situées dans le grand salon
- ⇒ deux chenets, référencement 2014 : B021, situés dans le grand salon
- ⇒ deux flambeaux à décor de femmes drapées, référencement 2014 : B022, situés dans la salle à manger
- ⇒ deux flambeaux à décor d'amours ailés, référencement 2014 : B029, situés dans la chambre Bénévent
- ⇒ un lit à l'ange avec baldaquin, référencement 2014 : M033, situé dans la chambre du Roi
- ⇒ une méridienne, référencement 2014 : S025, situé dans la chambre du Roi
- ⇒ trois fauteuils, référencement 2014 : S023, situés dans la chambre du Roi
- ⇒ un écran de cheminée, référencement 2014 : B059, situé dans la chambre du Roi
- ⇒ deux demi-commodes, référencement 2014 : M027, situées dans la chambre du Roi
- ⇒ une table retour d'Egypte, référencement 2014 : M031, située dans la chambre du Roi
- ⇒ un guéridon, référencement 2014 : M030, situé dans la galerie des portraits
- ⇒ une coiffeuse, référencement 2014 : M029, située dans la chambre du Roi
- ⇒ une psyché, référencement 2014 : M028, située dans la chambre du Roi
- ⇒ un guéridon, référencement 2014 : M058, situé dans la chambre Talleyrand
- ⇒ une table de chevet, référencement 2014 : M032, située dans la chambre du Roi
- ⇒ une travailleuse, référencement 2014 : M IS61, située dans la chambre du Roi
- ⇒ un guéridon, référencement 2014 : M036, situé dans la chambre du Roi

- ⇒ un lustre de la chambre du roi, référencement 2014 : L08, situé dans la chambre du Roi
- ⇒ deux flambeaux à décor de femmes ailées, référencement 2014 : B052, situés dans le grand salon
- ⇒ un guéridon, référencement 2014 : M061, situé dans la chambre des invités
- ⇒ quatorze gaines de marbre noir et bronzes dorés, référencement 2014 : B121, situées dans le vestibule, la salle à manger, le couloir et la galerie des portraits de famille
- ⇒ une paire de vases en bronze à décor d'amours, référencement 2014 : B076, situées dans la galerie du premier étage
- ⇒ un tableau représentant un *Paysage au volcan* par Chauvin (comprenant la toile et le cadre), référencement 2014 : T054, situé dans la galerie du premier étage
- ⇒ deux sculptures figurant *Voltaire* et *Rousseau*, bustes attribués à Houdon, référencement 2014 : ST012-13, situées dans le cabinet Périgord
- ⇒ une pendule signée « Le Roi à Paris », référencement 2014 : B091, située dans la chambre Montmorency
- ⇒ une pendule, cadran signé Armingaud Jeune, référencement 2014 : B115, située dans la chambre des invités
- ⇒ une pendule-régulateur, référencement 2014 : B126, située dans le cabinet Périgord
- ⇒ un lustre du salon du Prince, référencement 2014 : L IS59, situé dans le salon du Prince
- ⇒ un lustre du vestibule, référencement 2014 : L16, situé dans le vestibule
- ⇒ sept fauteuils estampillés C. J. Petit, référencement 2014 : S036, S060, S064, situés dans la chambre des invités et la réserve
- ⇒ deux taques de cheminée aux armes de la famille Legendre de Villemorien, non référencées, situées dans le salon bleu et l'appartement du directeur

conservés au château de Valençay (Indre) et appartenant au Syndicat Mixte du Château de Valençay.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée à la ministre de la culture, sera notifié au propriétaire, et au dépositaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 5 juillet 2018
 Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
 Signé : Jean-Marc FALCONE

Arrêté n° 18.105 enregistré le 5 juillet 2018